

EDITORIAL DU PRÉSIDENT

Les élections municipales de Mars dernier, ont vu accéder aux responsabilités communales de nouvelles équipes, et de ce fait pratiquement 50% des membres composant notre conseil communautaire découvrent l'intérêt de l'intercommunalité à travers nos diverses Assemblées Générales, réunions de bureau et de commissions.

Plébiscité par plusieurs de mes collègues-maires pour présenter ma candidature à la présidence de notre communauté de communes, notamment au titre de 19 années de présence continues, j'ai accepté cette mission, entouré de 5 vice-présidents, avec pour objectif principal d'étoffer nos compétences et donner un nouvel élan à notre structure, trop mal connue de la population.

Ainsi depuis avril, nous avons travaillé à une refonte de nos statuts, nous permettant pour la mandature des 6 ans à venir, d'engager tout un programme d'actions destiné à développer notre territoire et apporter des services intercommunaux que sont en droit d'attendre les habitants de nos 18 communes.

D'un point de vue économique, si la zone de la Forêt est en passe d'être prochainement remplie, nous avons un gros retard sur le parc d'aménagement économique de La Houquette. Ceci dit, pour avoir rencontré récemment plusieurs investisseurs potentiels, nous sommes en droit d'espérer prochainement un démarrage d'activité, s'ilôt les problèmes d'urbanisme réglés.

Coté tourisme, certes les sentiers de randonnées concoctés en collaboration avec le PAVOS (Pays d'accueil des Vallées de l'Ornain et de la Saulx), seront prochainement balisés, mais nous avons beaucoup à faire, à commencer par donner une identité à notre territoire, commune à tous nos villages. A cet égard, disposer d'une Maison de la Codecom (nous sommes la seule à en être dépourvue), semble impératif pour regrouper nos services afin de travailler dans des conditions optimales. La communication et la création d'un site Internet auront pour ce faire un rôle extrêmement important.

Le volet social était jusqu'à présent absent de nos statuts. Or, en analysant notre situation, il nous est apparu fondamental de réfléchir à l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire, et à la création de structures d'accueil pour la petite enfance et pour les personnes âgées. C'est un énorme challenge qu'il nous appartient de réussir durant cette mandature. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les services décisionnaires et financeurs pour avancer dans cette voie.



Je souhaite par ailleurs que les services de la codecom soient à la disposition des élus de toutes nos communes (et des particuliers si nécessaire), afin de les aider dans la constitution des différents dossiers de subventionnement. On oublie trop certaines niches de crédit méconnus, pas forcément perdus pour d'autres ! Dans cette optique, un agent de développement vient d'être recruté, reste à le solliciter !

Dans nos prochains numéros, nous ne manquerons pas de détailler le rôle et les compétences exercées par tous les vice-présidents, travaux peut-être moins médiatiques que ceux du quotidien dans nos communes respectives, mais oh combien constructifs au vu de l'orientation que je souhaite donner au territoire de la Saulx et au Perthois par la réalisation de ces projets, dont la liste ci-dessus n'est cependant pas exhaustive.

Jacky Lemaire
**Président de la Codecom
de la Saulx et du Perthois**
Maire d'Haironville

Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes (CODECOM) ?

Les Communautés de Communes ont été créées par la loi d'Administration Territoriale de la République (Loi ATR) du 6 février 1992 modifiée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) regroupant plusieurs communes.

Créée le 1er janvier 1999, la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois se compose de 18 Communes (les 17 du canton d'Ancerville et Nant-le-Petit qui a rejoint la CODECOM en 2003).

SES OBJECTIFS :

L'intercommunalité permet à des communes appartenant à un même bassin de vie de se regrouper au sein d'un établissement public et de **mettre en commun les services, les moyens financiers et humains autour de projets collectifs qu'une seule commune aurait du mal à assumer.**

Ces objectifs sont mis en oeuvre dans le respect de la règle impérative suivante : dès lors qu'elle l'a déléguée à une structure intercommunale, une commune n'a plus le droit d'exercer la compétence correspondante.

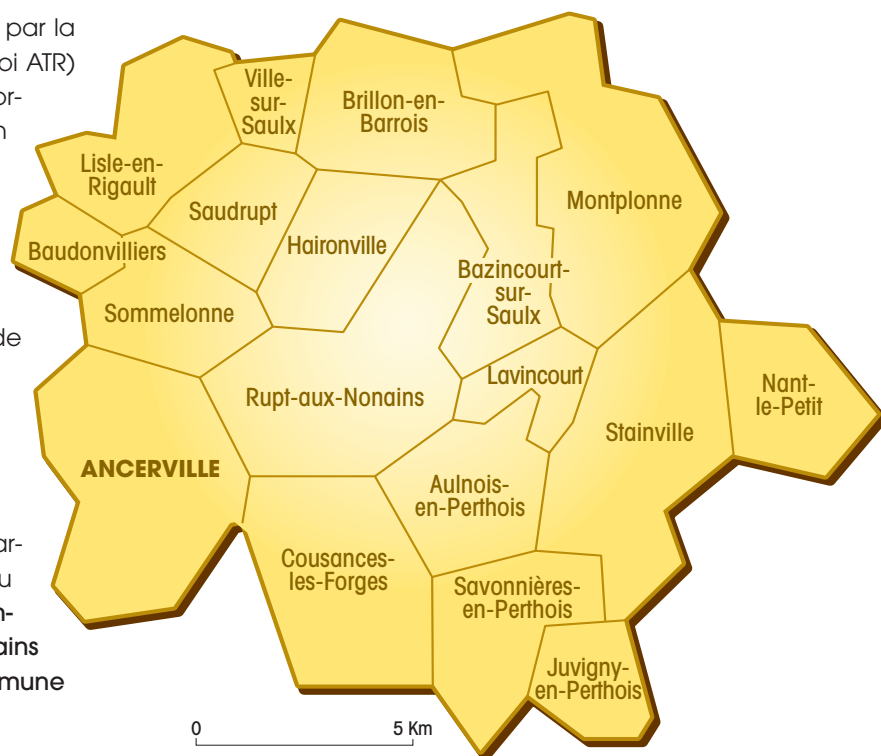
SES MOYENS :

Une Communauté de Communes tire l'essentiel de ses ressources de la fiscalité ; en effet, contrairement aux structures intercommunales (SIVOM, SIVU, ...) qui existaient antérieurement, elle perçoit les quatre taxes : d'habitation, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et professionnelle.

SES COMPÉTENCES :

Au cours de sa réunion du 12 juin 2008, la Codecom de la Saulx et du Perthois a adopté de nouveaux statuts qui se différencient essentiellement des précédents (article 2) par une redéfinition de ses compétences :

CODECOM *Saulx et Perthois*



Un exemplaire des statuts, comportant une déclinaison intégrale de ces compétences peut être obtenu sur simple demande auprès du secrétariat de la Codecom ou auprès du secrétariat de l'une ou l'autre des 18 mairies.

Il faut noter que les **deux nouvelles compétences** de la CODECOM sont la source de nombreux projets novateurs :

- **l'action sociale** accorde à la Codecom la compétence pour la construction, la gestion et l'entretien d'une maison médicale, de structures d'accueil de la petite enfance et de structures d'accueil pour personnes âgées,
- **la communication** prévoit la création et la gestion d'un site Internet et d'un site Intranet.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	COMPÉTENCES OPTIONNELLES	COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES
Aménagement de l'espace, Actions de développement économique et touristique.	Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Enseignement, sport scolaire et périscolaire.	Action sociale, Communication.

SES REPRÉSENTANTS :

L'article 4 des statuts précise que La Codecom est administrée par un conseil constitué de membres délégués des communes à raison de un délégué (et un suppléant) par tranche de 500 habitants.

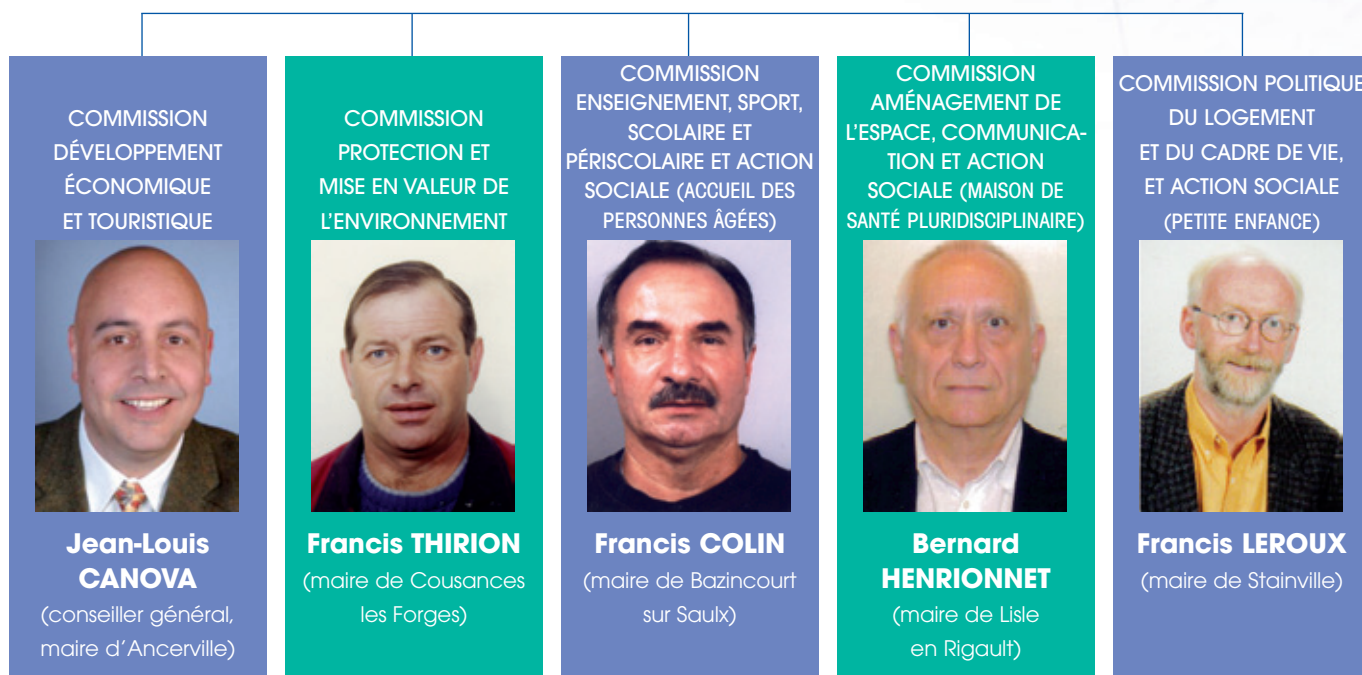
Le conseil de la Codecom de la Saulx et du Perthois est donc composé de 29 délégués : 6 pour Ancerville ;

4 pour Cousances les Forges ; 2 pour Brillon en Barrois, Haironville et Lisle en Rigault ; 1 pour les 13 autres communes.

L'article 8 des statuts précise qu'un bureau est constitué au sein de la Codecom. Ce bureau est composé du président, de 5 vice-présidents et de 7 membres :

Président : **Jacky LEMAIRE** (maire d'Haironville)

LES VICE-PRÉSIDENTS



LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU :

Angelico MATTIONI, adjoint au maire à Ancerville ; Serge MULLER, maire d'Aulnois en Perthois, Régis DUPONT, adjoint au maire à Cousances les Forges ; Jean-Noël PIERRE, adjoint au maire à Brillon en Barrois ; Christophe CAMONIN, adjoint au maire à Brillon en Barrois ; Fabrice PETERMANN, adjoint au maire à Savonnières en Perthois ; Dominique GRANDPIERRE, maire de Ville sur Saulx.

L'agenda des manifestations sur les communes

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1	- Concert (Ancerville)	
2	- Couscous repas dansant (Ancerville)	- Concert (Ancerville)
3		
4	- Fête Patronale (salle des fêtes Haironville) - Bal le samedi soir - Loto (Ancerville)	
5	- Fête Patronale (salle des fêtes Haironville) - Loto (Ancerville)	
6		- Théléton (Brillon Ebony 5t en concert à l'église)
7	- Repas / élection du couple de l'année (Ancerville)	- Loto (Ancerville)
8	- Soirée d'Automne (Aulnois-en-Perthois) - Repas dansant (salle des fêtes Baudonvilliers)	
9		
10		
11	- 90 ^{ème} anniversaire de l'armistice (Ancerville)	
12		- Marche : les Voyottes d'Ancerville (Ancerville)
13		- Loto (salle des fêtes Haironville)
14		
15		
16	- Thé dansant (salle des fêtes Haironville) - Loto (Ancerville)	
17	- Repas jeux et chanson (Ancerville)	
18	- Loto (Ancerville) - Repas dansant (Cousances-les-Forges)	- Repas de fin d'année (Ancerville)
19	- Loto (Ancerville) - Troc des plantes (Aulnois-en-Perthois) - Marché d'Automne à Jovilliers	
20	- Soirée Beaujolais Nouveau (salle des fêtes Haironville) - Soirée Beaujolais Nouveau au profit du Téléthon (Cousances-les-Forges)	- Concert de Noël (Ancerville)
21	- Beaujolais nouveau (Ancerville) - Concert (Ancerville)	- La tram V (Lisle en Rigault)
22	- Après midi jeux et goûter (Ancerville)	- Marché de Noël (Brillon salle Dufeu 10h-18h) - Loto (salle des fêtes Haironville) - Soirée Choucroute (Ancerville)
23	- Exposition commentée (Ancerville) - Thé dansant (salle des fêtes Lisle en Rigault)	
24		- Noël (Ancerville)
25	- Loto (salle des fêtes Haironville) - Bal de la pomme (Ancerville)	
26	- Fête de la Pomme (Ancerville)	
27		
28		
29	- Concours de Tarot (Brillon salle Dufeu 20h) - Bourse aux vêtements et aux jouets (salle des fêtes Haironville)	
30	- Loto (Ancerville) - Loto (Cousances)	
31		- Réveillon (Brillon Salle Dufeu) - Réveillon (Ancerville) - Réveillon (Baudonvilliers)

>> Pour plus d'informations, contactez les mairies des communes où se déroule la manifestation.

Rappel sur le tri sélectif

LE VERRE

JE DÉPOSE

Les bouteilles, pots et bocaux en verre bien vidés, sans couvercle, capsule ou bouchon.

JE NE DÉPOSE PAS

Le verre spécial (ampoules, néons, miroir, vaisselle), la porcelaine, la faïence, le verre médical (thermomètre ou seringue), les couvercles, capsules, bouchons,...

LE SAC BLEU

JE DÉPOSE

Les emballages ménagers en carton, bien vidés de leur contenu et aplatis, les journaux et les magazines.

JE NE DÉPOSE PAS

Les sachets et film plastiques, les emballages salis, les papiers gras, mouchoirs jetables et essuie-tout, les enveloppes, les annuaires et papiers peints,...

LE SAC JAUNE

JE DÉPOSE

Les emballages en acier et en aluminium : barquettes, canettes, boîtes de conserve, aérosols... le tout bien vidé.

Les bouteilles et flacons en plastique transparent ou opaque, bidons de lessives ou d'adoucissant et les briques alimentaires.

JE NE DÉPOSE PAS

Les emballages non vidés, les bouchons en plastique des récipients, les piles... Les bouteilles d'huile et de produits de bricolage et de jardinage, les pots de yaourts, les sachets et objets en plastique (boîte, jouets), les seringues...

Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois

Président : **Jacky LEMAIRE**

Vice-président chargé de la communication : **Bernard HENRIONNET** - Secrétariat : **Dominique FABBIAN** (03 29 75 30 55)

Agent de développement : **Thierry HUSSON** (03 29 75 21 35)

Place de la Mairie - 55170 ANCERVILLE - E-mail : cc.saulx.perthois@wanadoo.fr

Création et impression à 4400 exemplaires à l'imprimerie Le Cèdre Bleu (Saint-Dizier)

